

**SÉANCE jeudi 28 juillet 2016**

Convocation du Conseil Municipal en date du 21 juillet adressée individuellement à chacun des Conseillers Municipaux, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la session ordinaire qui s'ouvrira le **VINGT-HUIT JUILLET DEUX MIL SEIZE à 19 heures.**

Le Maire,

L'an **DEUX MIL SEIZE, le vingt-huit juillet, à 19 h** le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Paul LAFITTE, Maire.

**PRÉSENTS :** J-P LAFITTE - **J. PASQUIER** - S. CADOU - **G. LE VALLÉGANT** – G. BESNARD – M. MENTEC — F. MADIGOU – D. LORAND - E. BOULIC - S. OLLIVIER - M. MOUILLE- C. PEREZ – M. PADÉ – A. KERBIQUET - DRAULT/LEGOFF R (arrivée à 19H45)

**ABSENTS excusés :** Myriam GUILCHET qui donne pouvoir à Françoise MADIGOU  
Marie Claire HELOU donne pouvoir à Juliette PASQUIER  
Cédric LE NAOUR donne procuration à Emilie BOULIC

**ABSENTS non excusés :**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Paul LAFITTE, Maire.

Didier LORAND a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance de 31 mai 2016 a été adopté par 15 voix pour et 3 absentions (A. KERBIQUET, C. PEREZ et M. PADÉ)

**AUTORISATION d'inscrire la question suivante a été donnée** (par 13 voix pour et 3 absentions G. BESNARD, S. OLLIVIER, M. MOUILLE et 1 contre C. PÉREZ):  
Création commission jeunesse

**n° 43 / juillet 2016****Garantie de prêt pour le CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'achat du Centre d'Accueil de Jour Ti Ma Bro, le C.C.A.S doit réaliser un emprunt auprès du Crédit Agricole.

Il s'avère que dans cette procédure, le Conseil Municipal doit donner son aval à la réalisation de cet emprunt, ce que propose le Maire à l'assemblée.

Caractéristiques de l'emprunt :

- Montant de l'emprunt : 350 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux : 1.90%
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais de dossier : 500 €
- Coût total (intérêts) amortissement constant : 67 331.25 €

Vu la délibération en date du 30 juin 2016 du Conseil d'Administration du CCAS de Querrien ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. MOUILLE) :

**AUTORISE** le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune à réaliser cet emprunt, auprès du Crédit Agricole et aux conditions énoncées ci-dessus.

**DECIDE** d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de l'emprunt pour un montant de 350 000 € souscrit par le CCAS de Querrien, aux conditions définies ci-dessus.

**PRECISE** que la garantie est apportée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le CCAS de Querrien, à hauteur de 50%, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Agricole, la collectivité s'engage à se substituer au CCAS de QUERRIEN pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

**AUTORISE** le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole et l'emprunteur.

---

### n° 44 / juillet 2016

#### **Vente tractopelle**

Le maire rappelle qu'il avait été voté au moment du BP 2016 un budget permettant l'achat d'un nouveau tractopelle en vue du remplacement du tractopelle actuel.

Il propose donc de faire reprendre le tractopelle actuel JCB 3CX de 2009 qui a cumulé un certain nombre d'heures, au prix de 30 000€ et d'acquérir un nouveau tractopelle JCB neuf.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE (18 voix) :

**DONNE** son accord pour la vente du tractopelle JCB de 2009 pour un montant de 30 000€

**AUTORISE** le maire à signer le formulaire de cession et tout autre document lié à cette affaire

**DIT** que la somme sera inscrite au Budget EAU et ASSAINISSEMENT

---

### n° 45 / juillet 2016

#### **Tableau des emplois**

Suite à l'obtention de 2 examens professionnels il convient de modifier le tableau des emplois comme suit :

COMMUNE DE QUERRIEN - NOUVEAU TABLEAU DES EMPLOIS au **1er juillet 2016**

Filière	libellé poste	grade	grade maximum	quotité temps de travail	poste pourvu	poste vacant
administratif	DGS	Adj adm 2è clas	Attaché	35 H	1	
administratif	agent adm	Adj Adm Princ 2è clas	Rédacteur	35H	1	
administratif	agent adm	Adj adm 1è clas	Rédacteur	35H	1	
administratif	agent adm	Adj adm 2è clas	Adj Adm Pal 2ème clas	22 H	1	
<b>culturel</b>	<b>agent biblio et adm</b>	<b>Adj du patrim 1ère clas</b>	<b>Adj du patrim pal 2ème classe</b>	<b>35 H</b>	<b>1</b>	
technique	Responsable technique	Adj tech 2è clas	technicien	35 H	1	
technique	agent technique	Adj tech pal 2è clas	Adj tech pal 1è clas	35 H	1	
technique	agent technique	Adj tech pal 2è clas	Adj tech pal 1è clas	35 H	1	
<b>technique</b>	<b>agent technique</b>	<b>Adj tech 1ère clas</b>	<b>adj tech pal 2ème classe</b>	<b>35H</b>	<b>1</b>	
technique	agent technique	Adj tech 2è clas	Adj tech 1ère clas	35H	1	
<b>technique</b>	<b>cantinière</b>	<b>adjt tech 1ère clas</b>	<b>adj tech pal 1ère classe</b>	<b>35 H</b>	<b>1</b>	
<b>technique</b>	<b>atsem</b>	<b>adjt tech 1ère clas</b>	<b>adj tech pal 1ère classe</b>	<b>35 H</b>	<b>1</b>	
technique	agent polyvalent	Adj tech 2è clas	adjt tech 1ère clas	29 H	1	
technique	agent polyvalent	Adj tech 2è clas	adjt tech 1ère clas	19H50	1	

administratif	DGS	Attaché	Attaché	35 H		1
technique	agent technique	Adj tech 1ère clas	Adj tech pal 2è clas	35H		1

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE (18 voix),  
 DECIDE d'adopter la proposition du maire  
 De MODIFIER comme ci-dessus le tableau des emplois

**n° 46 / juillet 2016**

**Renouvellement CAE**

Par délibération du 3 septembre 2015 le conseil municipal a validé le recrutement d'un C.A.E pour l'année scolaire 2015/2016 à temps partiel à hauteur de 25H hebdomadaires annualisées, sur un poste d'animateur.

Le maire propose de renouveler ce contrat pour un an du 3 aout 2016 au 3 aout 2017 sur la base de 20H hebdomadaires.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE (19 voix)  
EMET un avis favorable au renouvellement du CAE.  
AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### n° 47 / juillet 2016

#### Décision modificatives

#### Budget COMMUNE

Opération	compte	Nature	Montant
145	2313	Travaux bâtiments divers	- 14 650
196	2184	Extension rénovation Foyer	- 5000
208	2041582	Effacement des réseaux	+ 19 650

Opération	compte	Nature	Montant
145	2313	Travaux bâtiments divers	- 50 000
129	2313	Gros travaux de voirie	+ 50 000

Le conseil municipal, avec 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (C. PEREZ) :  
AUTORISE les virements de crédits proposés sur le budget Commune

### n° 48 / juillet 2016

#### Création commission jeunesse

Le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il serait plus opportun de scinder l'organisation des réunions concernant les Temps d'Activités Périscolaires ET les activités proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs pour les jeunes les mercredis et vacances scolaires. Il propose donc la création d'une commission jeunesse composée ainsi :

JP LAFITTE  
E. BOULIC  
R. DRAULT LE GOFF  
S CADO  
S. OLLIVIER

Le conseil municipal avec 3 ABSTENTIONS (G BESNARD, S. OLLIVIER, M. MOUILLE)  
1 voix CONTRE et 14 voix POUR

DONNE son accord pour créer la commission jeunesse

Et par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION :  
VALIDE la composition proposée.

---

**n° 49 / juillet 2016- R**

**QUESTIONS DIVERSES**

- représentation des élus dans les différentes communes à l'occasion des fêtes patronales :
  - Locunolé, 03.09.16 : E. BOULIC et R. DRAULT LE GOFF
  - Rédéné : 10.09.16 : Y. LE GOFF, F MADIGOU
  - Arzano : 01.10.16 : M. MOUILLE, C. PEREZ, G. BESNARD
  - Lanvénege : 15.10.16 : J. PASQUIER, R. DRAULT LE GOFF
- Stationnement devant la boulangerie LE DIODIC : suppression de la 1<sup>ère</sup> place près du passage piéton
- Motion pour maintien de la poste à prévoir au prochain CM
- C PEREZ repose la question de l'utilité des commissions ainsi que des réceptions de chantier
- Une ligne budgétaire spécifique TAP sera réservée pour la rentrée prochaine pour un montant de 3000 €

---

<p style="text-align: center;"><b>l'ordre du jour étant épuisé, les Conseillers Municipaux n'ayant plus de questions LA SÉANCE EST LEVÉE à 20H40 heures</b></p>
---

---

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

Le secrétaire de séance,  
Didier LORAND